



CANADIAN 5 PIN BOWLERS' ASSOCIATION

Association canadienne des 5 quilles

#206 – 720 Belfast Rd., Ottawa, ON, K1G 0Z5

Tel: (613) 744-5090 Fax: (613) 744-2217

e-mail: office.AC5Q@gmail.com www.AC5Q.ca

Le 16 décembre 2021

À: Associations provinciales/territoriales

À: Conseil d'administration de l'AC5Q

Cher membre,

Avec l'augmentation du nombre de cas de Covid au Canada et la venue du nouveau variant Omicron, l'Association canadienne des 5 quilles (AC5Q) augmente les restrictions pour tous les participants aux événements nationaux. La santé et la sécurité de tous les participants sont la priorité absolue de l'AC5Q et, pour cette raison, il est nécessaire d'exiger une vaccination complète pour réduire le risque de transmission et d'exposition.

Par conséquent, cette lettre/courriel a pour but de vous informer de la mise en œuvre de ce qui suit :

Preuve de vaccination de l'AC5Q

À compter du 15 janvier 2022, toutes les personnes affectées doivent être entièrement vaccinées (incluant la période de 14 jours après avoir reçu leur dose complète) avant de participer à tout programme ou événement national de l'AC5Q. Toutes les personnes affectées doivent présenter une preuve de vaccination et une pièce d'identité valide comme preuve qu'elles ont reçu la série complète d'un vaccin COVID-19 accepté.

Pour le Défi Jeunesse 2022 qui se tiendra à Calgary, tous les participants doivent fournir une preuve de vaccination complète à leur association provinciale respective avant le 30 janvier 2022. Si vous ne respectez pas ce délai, vous ne serez pas autorisé à participer jusqu'à ce que vous puissiez fournir une preuve de vaccination complète (deuxième dose plus 14 jours pour qu'elle prenne effet).

Conformément à la "Politique de preuve de vaccination de l'AC5Q, l'AC5Q soutiendra les exemptions avec une preuve de contre-indication médicale valide pour les vaccinations COVID-19. Toute personne affectée qui se voit accorder une exemption médicale par le biais d'une contre-indication médicale valide pour les vaccins COVID-19 doit en apporter la preuve à son association provinciale/territoriale avec la documentation approuvée par un médecin ou une infirmière praticienne.

L'AC5Q se réserve le droit de faire examiner la documentation médicale d'exemption par le directeur général de l'AC5Q afin de faire les enquêtes appropriées pour vérifier l'authenticité de toute demande d'exemption. Toute personne affectée qui se voit accorder une exemption médicale doit suivre les protocoles de sécurité définis par la santé publique.

Note: Les spectateurs des championnats nationaux seront soumis aux règles de l'événement.

Soyez prudents,

Len Isleifson - Président, AC5Q